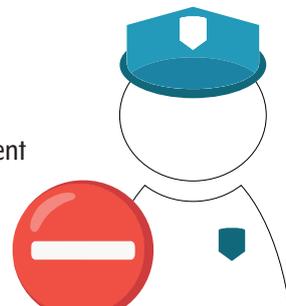


FÊTES JEAN DE LA FONTAINE - DU 20 AU 22 JUIN 2025

Chers riverains,

Dans le cadre des Fêtes Jean de La Fontaine qui se dérouleront du **vendredi 20 au lundi 22 juin 2025**, la Ville de Château-Thierry met en place plusieurs mesures temporaires de circulation et de stationnement afin d'assurer le bon déroulement des festivités et la sécurité de tous.

Merci de prendre connaissance des informations suivantes :



FÊTE FORAINE

ZONES IMPACTÉES :

- **Place Jean Moulin, Place des États-Unis, rue des Minimes, rue des Petits Champs (entre n°6 et N°10)**

Du 15 juin à partir de 12H00 jusqu'au 24 juin à 12H00 :

Interdiction de stationner

Du 16 juin à partir de 12H00 jusqu'au 24 juin à 12H00 :

Interdiction de circuler

- **Av. Jules Lefebvre (entre Av. Pierre et Marie Curie et Av. de Soissons).**

Du 17 juin à partir de 19H00 jusqu'au 24 juin à 8H00 :

Interdiction de circuler et de stationner

ACCÈS À LA POSTE GARANTI



HORAIRES DE LA FÊTE FORAINE :

• 20, 21 et 22 juin 2025 : 14H00 à 1H00

• 23 juin : 14H00 à 20H00

VENDREDI 20 JUIN 2025 (Jour à faible concentration)

RUES CONCERNÉES :

- **Place Beau Richard**

De 21H00 à 22H30

Circulation déviée ponctuellement par les forces de police

- **Rue de la Vignotte**

De 14H00 jusqu'au dimanche 22 Juin à 12H00

Stationnement interdit

- **Cour de l'Hôtel-Dieu**

De 14H00 jusqu'au lundi 23 juin à 12H00

Stationnement interdit

SAMEDI 21 JUIN 2025 (Jour à forte concentration)

RUES CONCERNÉES :

- **Place Victor Hugo**

De 6H00 jusqu'au dimanche 22 Juin à 00H00

Stationnement & circulation interdits

- **Quai Couesnon**

De 9H00 jusqu'au dimanche 22 Juin à 6H00

Circulation interdit

- **Rue des écoles**

De 12H00 à 19H00

Stationnement & circulation interdits

- **Grande Rue, rue Jean de La Fontaine**

De 15H00 à 1H00

Stationnement & circulation interdits

- **Rue Vallée**

De 18H30 à 1H00

Circulation interdite (sauf riverains de la rue du Château)

DIMANCHE 22 JUIN 2025 (Jour à très forte concentration)

RUES CONCERNÉES :

- **Rue Carnot, Pont Aspirant Rougé, Place Jean de La Fontaine, Av. Jules Lefebvre, Av. de Soissons, Grande Rue, Place de l'Hôtel de Ville, Rue Vallée, Av. Jous-saume Latour**

De 9H00 à 00H00

Stationnement et circulation interdits

• **Rue de la Banque**

De 11H00 à 00H00

Circulation inversée

• **Place du Jeu de Paume**

Section n°9 à n°15, circulation inversée

• **Quai Galbraith**

De 13H30 à 16H00

Circulation interdite

De 11H00 à 00H00

Sens unique de la Rue Carnot vers rue des filloirs

• **Place Victor Hugo**

De 5H00 à 00H00

Stationnement et circulation interdits

De 22H00 à 00H00

Interdiction de circulation piétons

• **Quai Coutelier**

De 9H00 à 16H00

Stationnement et circulation interdits

• **Rue du Général de Gaulle**

De 9H00 à 00H00

Stationnement et circulation interdits

• **Quai Couesnon**

De 5H00 à 00H00

Stationnement et circulation interdits

De 13H30 à 16H00

Circulation interdite

De 22H00 à 00H00

Interdiction de circulation piétons

**ACCÈS À LA RÉSIDENCE DU PORT VIA LA RUE DE LA VIGNOTTE
(CIRCULATION AUTORISÉE DANS LES DEUX SENS)**

CONTACT :

Police Municipale

 03 23 84 87 09

 policemunicipale@ville-chateau-thierry.fr



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

- Les marchands ambulants devront être munis d'une autorisation. La vente près du défilé est interdite pour des raisons de sécurité.
- La signalisation sera installée par les organisateurs au plus tard 7 jours avant l'événement.
- Tout véhicule en infraction pourra être verbalisé ou enlevé.



Nous vous remercions de votre compréhension et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.